

Envoyé en préfecture le 08/07/2019

Reçu en préfecture le 08/07/2019

Affiché le - 8 JUIL. 2019

ID : 031-213105612-20190703-D2019_70-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 24
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 8

L'an deux mille dix-neuf et le 3 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 27 juin, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, Mme ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, Mme MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, Mme MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, Mme KATY COLDER, Mme NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. PATRICE ETAVE, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, Mme NATHALIE GAUVRIT, M. DENIS MOLET, Mme FLORENCE TOULZE, Mme NADINE MAURIN, Mme BRIGITTE CABANES-MURITH, Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, M. ERWAN DANIEL, Mme CLAUDE RIERA

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. PHILIPPE BAUMLIN (Pouvoir donné à M. DOMINIQUE GIRONNET), Mme SYLVIE PIEROT (Pouvoir donné à Mme BRIGITTE BEC), M. LAURENT ROUX (Pouvoir donné à Mme NATHALIE GAUVRIT), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), Mme VALERIE QUONIAM-DOUREL (Pouvoir donné à M. LAURENT ORTIC), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à Mme NADINE MAURIN), Mme ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), Mme ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL)

Était absent excusé : M. NICOLAS COSTES

Mme ISABELLE GODEAS a été élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2019/70

Objet : Aménagement des espaces publics et des réseaux sur le secteur de La Violette : adoption d'une convention de fonds de concours avec Toulouse Métropole

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet urbain partenarial (PUP) relatif aux aménagements des espaces publics et des réseaux sur le secteur de la Violette d'un montant de 4 330 000 euros TTC.

Par délibération du 10 novembre 2015, le Conseil de la Métropole a approuvé la mise en place de ce projet urbain partenarial (PUP) financé par les constructeurs à hauteur de 3 246 364 euros TTC.

Cette délibération prévoyait par ailleurs le financement de 370 000 euros TTC soit sur l'enveloppe locale de voirie, soit par le biais de fonds de concours.

A ce jour, ce financement a été consommé à hauteur de 220 000 euros TTC par imputation sur l'enveloppe locale de voirie.

Il reste donc 150 000 euros TTC (125 394 euros TTC une fois déduit le FCTVA).

Envoyé en préfecture le 08/07/2019

Reçu en préfecture le 08/07/2019

Affiché le - 8 JUIL. 2019

ID : 031-213105612-20190703-D2019_70-DE



Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de financer ce montant via un fonds de concours afin de ne pas devoir remettre en cause les projets engagés sur l'enveloppe locale de voirie.

Vu l'article L5215-26 du Code Général des Collectivité Territoriales,

Considérant que le Conseil de la Métropole prendra une délibération en termes identiques, Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver la mise en place du fonds de concours pour le financement des aménagements des espaces publics et des réseaux sur le secteur de la Violette à hauteur de 125 394 euros.
- D'approuver les termes de la convention de fonds de concours à intervenir entre Toulouse Métropole et la commune de l'Union. Le versement du fonds de concours par la commune de l'Union sera échelonné sur une période de deux ans, soit 2019 et 2020 et par ailleurs par une retenue sur l'attribution de compensation de 5250 en 2019 et autant en 2020 correspondant aux frais de gestion
- De l'autoriser à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver la mise en place du fonds de concours pour le financement des aménagements des espaces publics et des réseaux sur le secteur de la Violette à hauteur de 125 394 euros.
- D'approuver les termes de la convention de fonds de concours à intervenir entre Toulouse Métropole et la commune de l'Union. Le versement du fonds de concours par la commune de l'Union sera échelonné sur une période de deux ans, soit 2019 et 2020 et par ailleurs par une retenue sur l'attribution de compensation de 5250 en 2019 et autant en 2020 correspondant aux frais de gestion
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

- Transmis le - 8 JUIL. 2019
- Affiché le - 8 JUIL. 2019

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ

